



HAL
open science

Le modèle de l'agriculture familiale en France.

Hubert Cochet

► **To cite this version:**

Hubert Cochet. Le modèle de l'agriculture familiale en France.. Chouquer, Gérard (dir.); Maurel, Marie-Claude (dir.). Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe, 35, Presses universitaires de Franche-Comté; Presses universitaires Sun Yet-sen, pp. 191-213, 2019. hal-02049094

HAL Id: hal-02049094

<https://hal.science/hal-02049094v1>

Submitted on 18 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe

sous la direction de
Gérard CHOUQUER
et Marie-Claude MAUREL



Illustration de couverture :
Vue aérienne des champs agricoles
Source : © 123RF/Peter Gudella

**LES MUTATIONS RÉCENTES
DU FONCIER ET
DES AGRICULTURES
EN EUROPE**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

N° 1445

Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »

dirigée par Philippe Barral

n° 35

Série « Normes et pratiques foncières et agricoles dans le monde »
éditée en version originale chinoise par les Presses universitaires Sun Yat-sen
de Canton, puis en version française par les Presses universitaires de Franche-Comté

Responsable : Gérard Chouquer

n° 1

MSHE Claude Nicolas Ledoux, USR 3124

30-32, rue Mégevand

25030 Besançon cedex

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

ET PRESSES UNIVERSITAIRES SUN YAT-SEN DE CANTON – 2018

Mise en page et suivi éditorial de la version française : Marie Gillet

ISBN : 978-2-84867-641-8 – EAN : 9782848676418

ISSN : 1771-8988

LES MUTATIONS RÉCENTES DU FONCIER ET DES AGRICULTURES EN EUROPE

sous la direction de
Gérard CHOUQUER et Marie-Claude MAUREL

auteurs :

Guihem ANZALONE, Gilles BAZIN, Hubert BOSSE-PLATIÈRE,
Pascal CHEVALIER, Gérard CHOUQUER, Hubert COCHET,
Sophie DEVIENNE, Clémence GUIMONT, Bertrand HERVIEU,
Guillaume LACQUEMENT, Marie-Claude MAUREL, Geneviève NGUYEN,
François PURSEIGLE, Aurélie TROUVÉ, Bruno VILLALBA

Ouvrage publié avec le concours
des Presses universitaires Sun Yat-sen de Canton (Chine)

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ
ET PRESSES UNIVERSITAIRES SUN YAT-SEN DE CANTON — 2019

La création de cette collection est une opportunité due à la volonté des Presses de l'Université Sun Yat-sen de Guangzhou (province de Guangdong). Grâce à la présence d'un important département de français dans cette université, les Presses universitaires Sun Yat-sen ont choisi de s'investir dans la mise à disposition du public chinois de traductions d'ouvrages originaux de langue française sur les questions foncières, agricoles et environnementales, qui permettent à la recherche et à l'enseignement universitaire chinois de disposer d'ouvrages équilibrant les traductions d'ouvrages anglo-saxons dont ils disposent déjà.

Lors de la mise en route, avant le lancement de cette collection, de la traduction de deux ouvrages déjà publiés (Bertrand Hervieu et François Purseigle, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin; Gérard Chouquer, 2012, *Terres portenses*, Arles, Actes Sud), il a été décidé d'un commun accord de faire porter l'effort sur la publication d'ouvrages inédits dont la version originale sera publiée dans une collection nouvelle en Chine puis, quasi simultanément, en version française dans une série également nouvelle de la collection des « Cahiers de la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement » de Besançon, en raison de la cession de droits consentie par les Presses universitaires Sun Yat-sen aux Presses universitaires de Franche-Comté.

L'association France internationale pour l'expertise foncière, FIEF (Ordre des géomètres-experts) a manifesté son intérêt pour cette initiative et en a facilité la réalisation, notamment en apportant un concours juridique à la rédaction des contrats et en proposant son réseau d'experts fonciers.

Les Presses universitaires Sun Yat-sen de Guangzhou et les Presses universitaires de Franche-Comté, ont confié la direction de la collection ou de la série à Gérard Chouquer (ancien directeur de recherches au CNRS; expert foncier et secrétaire de FIEF), et ont sollicité Marie-Claude Maurel (ancienne directrice du département Sciences de l'homme et de la société du CNRS, directrice d'études à l'EHESS) pour qu'elle assure la suppléance de cette direction et apporte son conseil à la conduite du projet.

Remerciements



Les Presses universitaires Sun Yat-sen de Guangzhou et les Presses universitaires de Franche-Comté remercient France internationale pour l'expertise foncière (Ordre des géomètres-experts, 40 avenue Hoche, 75008 Paris, France), pour l'aide proposée lors la réalisation de cet ouvrage »

Gérard Chouquer et Marie-Claude Maurel remercient Monsieur Xu Jing, directeur des Presses universitaires Sun Yat-sen de Guangzhou et Madame Zeng Xiaoyang, directrice du département de français de cette université, pour l'accueil qu'ils ont réservé à ce projet et pour l'extrême qualité des échanges lors du suivi de cette réalisation.

Ils remercient également Jean-Paul Barrière, directeur des Presses universitaires de Franche-Comté, et Philippe Barral, directeur de la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux (Besançon), pour leur accueil et leurs encouragements.

Chapitre 8

Le modèle de l'agriculture familiale* en France

Comparaison avec d'autres formes d'agriculture

Hubert COCHET

La France, tout comme la plus grande partie de l'Europe du Nord-Ouest, a connu pendant la deuxième moitié du xx^e siècle ce qu'il est convenu d'appeler la deuxième révolution contemporaine des Temps modernes (Mazoyer et Roudart, 1997). Dotées de matériel de plus en plus puissant, les exploitations agricoles se sont spécialisées dans la production d'un petit nombre de denrées issues de matériels végétal et animal sélectionnés. Les conditions de culture et d'élevage ont été de plus en plus artificialisées avec recours systématique aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires et vétérinaires. Alors que les agriculteurs n'occupent dès lors qu'une faible part de la population active et que la productivité* de leur travail a décuplé, la division horizontale du travail (spécialisation) s'est doublée d'une spécialisation verticale, les industries d'amont et d'aval se chargeant d'une part croissante des activités anciennement prises en charge, au moins en partie, par les agriculteurs eux-mêmes.

Cette révolution agricole* contemporaine a conduit à un accroissement sans précédent du capital fixe et proportionnel utilisé par les agriculteurs et s'est traduite par une augmentation impressionnante de la productivité du travail. Tandis que la surface par actif augmentait à un rythme soutenu au fur et à mesure de la reprise des exploitations les moins performantes et sans successeur par les exploitations les mieux dotées, le nombre d'exploitations agricoles a beaucoup diminué. Cette forte diminution de l'emploi agricole traduit une substitution capital/travail à l'origine de spectaculaires gains de productivité*. En France par exemple, la production agricole et, plus encore, la productivité du travail ont augmenté dans des proportions considérables, plus rapidement encore que dans les autres secteurs de l'économie (Devienne, 2015 ; et dans ce volume). Alors que le pays était loin de l'autosuffisance alimentaire au lendemain de la Seconde

Guerre mondiale, la France est rapidement devenue un exportateur de denrées agro-alimentaires de premier plan.

Ce remarquable succès n'est pas à mettre au crédit de puissantes entreprises agricoles fonctionnant sur le modèle de l'entreprise capitaliste mais plutôt à celui de plusieurs centaines de milliers d'exploitations agricoles de taille modeste – quelques dizaines ou centaines d'hectares – restées centrées sur la cellule familiale restreinte, faisant très peu appel à la force de travail salariée et offrant ainsi un visage original de l'agriculture familiale*, par ailleurs largement dominante à l'échelle mondiale.

Après un rapide retour sur le caractère familial de l'agriculture française et sur la définition que l'on retiendra de l'agriculture familiale*, ce chapitre explorera les modalités de comparaison des performances économiques de ce type d'agriculture, au regard notamment des formes d'agricultures « entrepreneuriales »*. L'intérêt d'un recentrage de l'analyse économique des performances sur les concepts de base de la valeur ajoutée et de la productivité des facteurs, en lieu et place de notions vagues telle que la « compétitivité » sera souligné. On s'interrogera ensuite sur les conditions qui ont permis à l'agriculture familiale française d'extérioriser son potentiel productif, mais aussi sur les limites de ce développement et l'apparition récente, en France, de formes d'agriculture s'éloignant notablement du modèle de l'agriculture familiale.

Les exploitations agricoles françaises ne sont pas des entreprises capitalistes

L'exploitation « à la française » s'impose après la Seconde Guerre mondiale

L'exploitation familiale à deux actifs (l'agriculteur et sa femme) s'est imposée en France et a été promue en modèle quasi unique de développement de l'agriculture. Ce « triomphe » de la petite exploitation familiale est d'ailleurs plus ancien (comme en témoignent les travaux de Jean-Luc Mayaud, 1999), lorsqu'elle fut érigée en modèle « républicain » de développement dès la fin du XIX^e siècle. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la position de l'agriculteur-exploitant est fortement consolidée par le nouveau statut du fermage adopté en 1946. Au-delà de la sécurisation de l'accès au foncier et du plafonnement du niveau du fermage à un niveau assez bas, la loi de 1946 facilite aussi l'accession à la propriété pour les agriculteurs (droit de préemption, notamment).

Les lois d'orientations de 1960-1962 renforcent l'exclusivité de cette forme de production avec pour conséquence de pousser vers la sortie – ou du moins de rendre invisible (car non souhaitées) – les autres types d'exploitations agricoles. Ainsi, le choix fait par les pouvoirs publics et le syndicat agricole dominant de ne retenir comme exploitation agricole « à part entière » que l'exploitation familiale à deux actifs familiaux a exclu des soutiens publics à la fois les unités de production de plus grande taille faisant largement recours à la main-d'œuvre salariée et toutes les formes de production de taille plus modeste (inférieures à ce qui deviendra la « surface minimum d'installation* »¹, à temps partiel, double actif, retraités et préretraités, etc.) et pour lesquelles la seule

1. En deçà de laquelle un agriculteur ne pouvait pas prétendre aux aides de l'État.

activité agricole ne pouvait pas être en mesure de promettre un revenu agricole considéré comme décent.

Par ailleurs, est mise en place une politique de « contrôle des structures » pour éviter le développement d'exploitations agricoles de grande taille et dont les besoins en travail excéderaient la capacité de travail de la famille. La société d'aménagement foncier et d'établissement rural* (SAFER) est créée en 1960 : elle a vocation à intervenir sur le marché foncier pour empêcher la constitution de trop grosses exploitations, pour faciliter la restructuration des exploitations familiales et pour contribuer à contrôler le prix du foncier* par l'exercice d'un droit de préemption avec révision possible, à la baisse, du prix de vente.

L'évolution des structures agricoles dans les campagnes françaises des années 1950 et 1960 reflète autant qu'elle inspire cette politique. Elle se traduit par l'élimination rapide des deux formes d'exploitation non « conformes » au modèle promu : disparition d'un très grand nombre de très petites exploitations agricoles, le plus souvent tenues par des doubles actifs (journaliers agricoles, bûcherons, artisans) dont la force de travail sera rapidement absorbée par les autres secteurs de l'économie ; disparition rapide des ouvriers salariés autant que de la force de travail journalière mobilisée pour des travaux qui seront peu à peu mécanisés ; régression rapide du nombre d'exploitations reposant essentiellement sur la main-d'œuvre salariée, etc.

Par ailleurs, la mise en place des quotas de production (lait) en 1984, puis la réforme de la politique agricole commune* en 1992 (Bazin et Trouvé, dans cet ouvrage), en attachant les droits à produire et les subventions au foncier ou au cheptel, les attribuent personnellement au producteur qui exploite les terres. Comme ce dernier est relié aux terres en question par un bail à long terme ou par un titre de propriété, le triptyque terre/capital/travail d'une part et les soutiens publics d'autre part deviennent indissociables.

Retour sur la définition de l'agriculture familiale

L'agriculture française offre donc un exemple marquant d'agriculture familiale* *a priori* efficace et performante, qui a été capable d'investir et de se moderniser. Toutes les formes d'agriculture familiale de par le monde n'ont pas connu de tels résultats. On examinera pourquoi. Pourtant, malgré l'extrême diversité des types d'agriculture familiale présents dans le monde, cette forme d'organisation de la production dispose de caractères originaux qu'il convient de rappeler ici.

En 2014, l'année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) a été l'occasion, dans de nombreux pays, de s'interroger à nouveau sur la définition de cette dernière. Un large consensus s'est dégagé, à l'échelle mondiale, pour écarter le critère de taille au profit de critères caractérisant le fonctionnement de l'exploitation centré sur la cellule familiale. Le niveau d'équipement (et donc la surface exploitée) pas plus que le degré d'insertion aux échanges marchands (recours au marché pour l'acquisition des moyens de production, part de la production autoconsommée et de celle destinée à la commercialisation) ne pouvant servir de critères de définition (par exemple : Bélières *et al.*, 2014 ; Sourisseau, 2014 ; FAO, 2014).

Pour nous, en France et ailleurs dans le monde, le caractère « familial » de l'unité de production repose d'abord sur le fait que l'essentiel du travail nécessaire est fourni par l'agriculteur lui-même et, le cas échéant, par sa femme, ses enfants, voire des ascendants. Il repose ensuite sur la réunion, dans la même main, des deux facteurs de production que

sont le travail et le capital². Le fait que l'essentiel, sinon la totalité, du travail effectué soit fourni par l'agriculteur lui-même et, le cas échéant, par d'autres membres de la cellule familiale, et celui que le capital d'exploitation lui appartienne en propre nous semblent bien être le dénominateur commun de toutes les agricultures familiales et expliquer en partie leur fonctionnement économique particulier. Au contraire, quand le propriétaire du capital mis en jeu dans le processus productif ne participe plus ou peu au travail et que celui-ci est effectué par une main-d'œuvre salariée ou rémunérée à la tâche, la séparation capital/travail est complète et le fonctionnement de l'exploitation se rapproche de celui des entreprises capitalistes œuvrant dans les autres secteurs de l'économie.

Certes, plutôt qu'une opposition nette entre deux types, il s'agit plutôt d'un continuum de formes de production entre ces deux pôles, familial et capitaliste, de sorte qu'il est souvent indispensable d'identifier (et de caractériser en tant que telles) les exploitations « patronales » dans lesquelles la force de travail familiale est mobilisée conjointement avec celle d'ouvriers agricoles embauchés de façon saisonnière ou à temps complet (Dufumier et Bergeret, 2002 ; Cochet, 2015b).

Notre conception de l'agriculture « familiale » diffère donc sensiblement de celles mises en avant dans d'autres cercles. Dans une conception plus sociologique de l'exploitation familiale, par exemple, c'est la participation au travail de la famille tout entière (plusieurs générations), ou d'une fraction de celle-ci, qui en fait une « exploitation familiale ». Dès lors que la force de travail mobilisée a tendance à se réduire au seul « chef d'exploitation » (un seul travailleur, car le conjoint travaille à l'extérieur), le caractère familial de l'unité de production est remis en question³. Parfois encore, c'est la détention par la famille du patrimoine foncier et du capital mis en jeu dans le processus productif et le fait que leur transmission soit maintenue « dans le cadre familial » qui sont mis en avant pour justifier du caractère « familial » de l'exploitation, alors même que l'essentiel du travail n'est plus réalisé par la famille.

Dans la suite de ce chapitre, nous considérerons la relation particulière capital/travail comme étant fondatrice du caractère familial, ou non, des exploitations agricoles, notamment en France ; la séparation de ces deux facteurs de production, lorsqu'ils sont portés par des personnes différentes, étant le signe du passage à des formes de production de nature capitaliste.

Exploitations familiales *versus* entreprises capitalistes : difficultés de comparaison

Un débat déjà très ancien

On sait qu'en Europe, dès la fin du XIX^e siècle, un débat déjà très vif faisait rage entre les défenseurs de la petite exploitation familiale et les promoteurs de la grande exploitation. Dans le sillage des travaux de Karl Marx, de nombreuses voix, en Europe notamment, prévoient la fin de l'agriculture paysanne et l'avènement, en agriculture, de rapports de production de type capitaliste basés sur le salariat, et donc sur la séparation capital/travail. Sans prétendre ici faire une revue exhaustive de la littérature à ce

2. La terre pouvant être, ou non, propriété de l'agriculteur.

3. Voir : Laurent et Rémy, 2000 ; Mundler et Rémy, 2012 ; Hervieu et Purseigle, 2013 ; Pluvillage, 2014.

sujet, on se contentera de rappeler les termes de ce débat ancien et de souligner leur proximité avec les débats contemporains.

En 1900, Karl Kautsky publiait *La Question agraire, étude sur les tendances de l'agriculture moderne* (deux années après sa publication en langue allemande). À la suite de Marx, Kautsky mettait en avant l'emprise progressive du capitalisme sur l'agriculture et ce au travers de deux processus aux effets cumulatifs : d'une part l'élimination rapide de « l'industrie domestique du paysan produisant pour son propre usage » (p. 11) et le cantonnement de ce dernier dans la simple production primaire (la fabrication des intrants* et moyens de production en amont, la transformation des produits agricoles en aval, étant peu à peu absorbés par le secteur capitaliste) et d'autre part, la disparition progressive du travail à façon⁴ au profit de la manufacture puis de l'industrie, qui privait le paysan et sa famille de travail en hiver (p. 15). Il en résultait, d'après lui, un accroissement de la vente de la force de travail excédentaire à l'extérieur de l'exploitation paysanne – en l'occurrence dans les grandes exploitations – et le développement du salariat dans les campagnes. « Résidu » d'un mode de production précapitaliste, la petite exploitation était un phénomène économique du passé (p. 170). L'avenir était à la grande agriculture « moderne », établie sur le modèle de l'industrie et reposant sur le salariat, la division du travail et les économies d'échelles.

Pourtant, Kautsky fait part de ses doutes : la petite exploitation est-elle vraiment un résidu du passé ? En effet, sa disparition est bien moins rapide que prévu, contrairement à ce qui était attendu par beaucoup à la lumière des transformations constatées en Angleterre (p. 200). On peut identifier, dans *La Question agraire*, les trois raisons principales qui expliquent que les choses ne se passent pas tout à fait comme prévu, trois éléments eux aussi d'une redoutable actualité. Kautsky reconnaît d'abord un avantage à la petite exploitation paysanne : tout d'abord l'application que le paysan manifeste à son travail, plus grande que celle d'un ouvrier « mal payé et peu motivé » (p. 171). Ensuite, il identifie – déjà – les limites imposées aux économies d'échelle par le caractère particulier du processus de production agricole. L'extension de l'exploitation, toutes choses inchangées par ailleurs, accroît les transports de matière (fumier, foin, paille, blé, pommes de terre, etc.), de matériel et d'ouvriers (p. 220) ; le contrôle des ouvriers dispersés sur une surface de plus en plus grande est de plus en plus coûteux... Il constate enfin l'inexorable cohabitation entre petites et grandes exploitations et l'impossibilité d'en finir avec les petites :

En évinçant les paysans, la grande exploitation agrandit son domaine, mais diminue le nombre de gens qui le cultivent. De cela seul résulte déjà que, malgré sa supériorité technique, elle n'arrive jamais à régner seule dans le pays. La grande propriété a beau pourchasser tous les paysans libres, il en reste toujours une partie qui trouve moyen de ressusciter comme petits fermiers (p. 243).

Quand les choses en sont là, la grande et la petite exploitation ne s'excluent pas en agriculture : elles se supposent mutuellement, comme le capitaliste et les prolétaires [...] (p. 249).

Dès lors, « [...] les petites exploitations cessent de faire concurrence aux grandes ; elles les favorisent et les soutiennent [...] en leur fournissant des salariés et en leur achetant leurs produits » (p. 258).

4. C'est-à-dire du travail effectué par un artisan à partir d'un matériau qui lui est fourni par un client ou donneur d'ordre. L'agriculteur qui effectue à son domicile, en dehors et en complément de son activité agricole, une activité artisanale pour le compte d'un donneur d'ordre, travaille à façon.

Plus de vingt ans après, Alexandre Tchayanov publie *L'Organisation de l'économie paysanne*, d'abord en allemand en 1923, puis en russe en 1924. L'exploitation agricole familiale russe, insérée dans le champ social de la communauté villageoise, vit alors ses dernières années, entre communisme « de guerre » et collectivisation* forcée. Partant du constat, appuyé sur les statistiques de l'époque, du petit nombre de salariés dans l'agriculture russe, il se penche sur la famille paysanne et sa composition. En faisant de cet élément une variable explicative de la « dimension de l'activité » de l'exploitation paysanne et de son organisation, il introduit la notion de cycle de vie et la théorise sous la notion, aujourd'hui bien connue, de « cycle de vie de Tchayanov ». En soulignant ainsi le lien organique entre famille et exploitation, Tchayanov met le doigt sur la principale caractéristique, reconnue aujourd'hui par tous, de l'agriculture dite « familiale ». Il insiste sur le caractère familial du travail et ses conséquences : « l'essentiel, pour une exploitation familiale, est la rémunération annuelle de son travail » (Tchayanov, 1990, p. 94), et non pas toujours la rémunération de l'unité de travail (heure de travail). Il introduit ainsi la notion de surintensification du travail qui permet aux agriculteurs d'utiliser d'autant plus pleinement leur capital qu'ils en ont moins à leur disposition (p. 107). C'est ce qui explique qu'une activité agricole peut rester intéressante pour une exploitation agricole familiale alors qu'elle ne le serait plus pour une exploitation capitaliste, la première étant susceptible d'accepter une moindre rémunération de sa journée de travail : « C'est de là que viennent son extrême résistance et sa stabilité » (p. 95). L'exploitation familiale n'a à générer ni « profit » ni « rente foncière ».

En dépit des prévisions de Marx et de ses disciples, les formes familiales de production sont restées largement dominantes en agriculture. Malgré quelques exceptions de taille (collectivisation forcée dans l'ancienne URSS, liquidation de l'agriculture familiale en Afrique du Sud, etc.), l'exploitation agricole familiale s'est même imposée tout au long de la deuxième moitié du xx^e siècle sur tous les continents, en supplantant progressivement les exploitations de très grande taille : régression de la très grande propriété de type latifundiaire au sud de l'Europe et en Amérique latine (réformes agraires, morcellement par héritage, vente par morceau) ; faillite des plantations coloniales en Afrique subsaharienne ; triomphe du petit planteur (en Côte d'Ivoire, par exemple) ; démantèlement des fermes d'État dans de nombreux pays de l'ancien bloc de l'Est et résurgence, partielle, de formes familiales d'exploitation... En Europe de l'Ouest, et en France en particulier, l'exploitation agricole familiale a aussi imposé sa loi, étant de surcroît érigée en modèle de développement par les pouvoirs publics (*supra*). Délaissant la production primaire, c'est dans le secteur amont et aval que les formes capitalistes de production se sont développées, « absorbant » ainsi l'agriculture familiale*, comme en témoigne le large débat qui anima la communauté scientifique française dans les années 1960 autour de cette question. Nous renvoyons le lecteur, à titre d'exemple, aux travaux de Claude Servolin (1972) à propos de l'agriculture française ou, pour le cas des pays en voie de développement, aux travaux de l'école française d'anthropologie économique (Meillassoux, 1975).

Une réactivation récente du débat

À l'échelle mondiale, la consécration en 2014 par les Nations unies de l'agriculture familiale*, précédée par de nombreux rapports, publications et déclarations politiques « en faveur » de ce type d'agriculture, n'a pas ralenti le développement de formes entrepreneuriales* d'agriculture pas plus qu'elle n'a détourné les soutiens publics des modèles

de développement qu'elles portent. Quelles que soient les vertus attribuées à l'agriculture familiale, de bonne foi ou proclamées du bout des lèvres pour faire bonne figure, la très grande majorité des décideurs politiques et des acteurs économiques reste convaincue de la plus grande efficacité économique des exploitations agricoles de grande taille, spécialisées dans une seule production (ou un très petit nombre), motomécanisées, faisant largement appel aux technologies dites « modernes » (équipements, intrants* chimiques, semences issues de la transgénèse, etc.) et reposant principalement si ce n'est exclusivement sur la main-d'œuvre salariée.

Dans le débat en cours sur les conséquences prévisibles des processus d'acquisition ou de location foncière à grande échelle, les organisations paysannes, les ONG, les experts et les scientifiques ont surtout mis le doigt sur les conséquences prévisibles de ces projets en matière sociale, de sécurité alimentaire et de risques environnementaux⁵. Ils ont, en revanche, beaucoup moins questionné « l'efficacité économique » de ces projets bien que, dans ce domaine, la supériorité des exploitations de grande taille ait été depuis longtemps questionnée (Rosset, 1999 ; Aiyer *et al.*, 1995 ; Songwe et Deininger, 2009). C'est pourquoi relativement peu d'études récentes ont été consacrées à la mesure et à la comparaison de l'efficacité économique des différentes formes d'agriculture.

Par ailleurs, dans les années 1990 et 2000, quand il fut question de multifonctionnalité et que s'imposa la nécessité d'inclure les « externalités » dans le raisonnement économique, de nombreux défenseurs de l'agriculture familiale opposèrent aux arguments de nature « économique », les autres facettes d'une multifonctionnalité jugée caractéristique de cette forme d'agriculture et plus en phase avec les trois piliers du « développement durable ». Les critères purement économiques n'étant plus, dès lors, considérés comme les seuls capables de mesurer la « performance », la prise en compte des dimensions environnementales et sociales du développement durable, désormais incontournable, a appelé l'émergence de nouveaux indicateurs⁶. Dans un grand nombre de situations en effet, les « performances » des agricultures familiales peuvent être mises en évidence au moyen d'une batterie d'indicateurs qui mettent en exergue ses différentes fonctions et externalités positives pour lesquelles sa supériorité par rapport à l'agriculture de firme est souvent manifeste (lutte contre la pauvreté et maintien de l'emploi, production sous signe de qualité, mise en valeur de milieux difficiles, sauvegarde de la biodiversité, etc.).

Loin d'être exclusives l'une de l'autre, agriculture familiale* et grandes unités de production fonctionnant sur le modèle de la firme auraient donc chacune un rôle à jouer pour assurer les besoins croissants de l'humanité : agriculture familiale d'un côté, levier de lutte contre la pauvreté rurale et du maintien de l'emploi, susceptible de sauvegarder les écosystèmes et capable d'alimenter les marchés locaux d'une part ; « agrobusiness » d'autre part, en mesure d'attirer des capitaux en grand nombre vers le secteur agricole et susceptible d'assurer une production de masse à moindre coût. C'est-à-dire une agriculture duale à l'échelle mondiale.

Mais la mise au point de nouveaux indicateurs de performance traduisant la multifonctionnalité de l'agriculture et sa participation à un développement plus durable, pour indispensable qu'elle soit, a conduit malencontreusement, comme à la suite d'un mouvement de balancier d'une ampleur excessive, à faire passer au second plan tout critère

5. Voir : De Schutter, 2009 ; Comité technique « Foncier et Développement », 2010 ; Songwe et Deininger, 2009 ; Cotula *et al.*, 2009 ; World Bank, 2010 ; Borrás et Franco, 2010.

6. Sur le débat portant sur les indicateurs de développement durable en agriculture, voir par exemple Allaire et Dupeuble, 2004 ; Christen et O'Halloran-Wietholtz, 2002.

de nature « économique ». Et cantonner la mesure de son efficacité à ce registre-là ne conduit-il pas à donner pour acté le dualisme évoqué en introduction, à circonscrire l'agriculture familiale à des « fonctions de niche » et, ce faisant, à renforcer à terme sa marginalisation dans un contexte de compétition accrue pour l'accès aux ressources ?

C'est pourquoi la réflexion sur l'efficacité économique intrinsèque de l'agriculture familiale doit rester un enjeu majeur du débat contemporain. Comment, dès lors, se donner les moyens de mesurer l'efficacité « économique » des agricultures familiales et de la comparer avec celle des autres formes institutionnelles de production, notamment les agricultures « de firme »* ?

Difficulté de comparaison des performances

Par-delà la très grande diversité des formes d'agriculture familiale, le fait que force de travail et capital mobilisés soient détenus en propre par la même personne physique, ne permet pas de mesurer l'efficacité du processus productif si on emploie les indicateurs les plus souvent utilisés pour les entreprises de nature capitaliste. Pour une exploitation agricole familiale, c'est surtout le revenu agricole qui mesure le mieux le résultat économique de l'unité de production (*infra*). Comment en comparer les performances avec celles d'une d'entreprise où ce sera plutôt la rentabilité financière, voire la rémunération des actionnaires, qui compte ? Dans la mesure où les logiques économiques à l'œuvre dans les exploitations familiales et dans celles de type capitaliste ne sont pas de même nature, comment et avec quels indicateurs en comparer les résultats économiques ?

C'est pourquoi en Europe en général, et en France en particulier, on recherche d'abord le moyen d'analyser l'économie de l'exploitation agricole familiale comme s'il s'agissait d'une entreprise comme les autres. Il fallait rompre, pour les besoins de l'analyse, le fameux lien organique famille-exploitation caractéristique de ces structures et « séparer les affaires de l'agriculteur des affaires de l'exploitation » (Chombart de Lauwe et Poitevin, 1957, p. 18). Tandis que le capital détenu par les agriculteurs augmentait dans le contexte de la révolution agricole* de l'après-guerre et que les mieux placés d'entre eux commençaient à revendiquer leur statut « d'entrepreneur », certains économistes agricoles, notamment en France, ont introduit les charges « calculées » rebaptisées par la suite charges « supplétives »⁷. Fictives et non « constatées » en comptabilité, elles étaient censées refléter les charges liées à la rémunération des facteurs de production détenus en propre par l'agriculteur et sa famille : rémunération forfaitaire de la force de travail familiale, rémunération conventionnelle des capitaux détenus par l'agriculteur (au taux du marché, par exemple), « rémunération de la terre » mesuré par sa « valeur locative », etc. Il s'agissait de faire apparaître une rémunération « séparée » des facteurs de production – alors même que ces derniers, notamment le capital et le travail, étaient rassemblés dans la même main – et un véritable « bénéfice », comparable à celui dégagé par les entreprises de nature capitaliste œuvrant dans les autres secteurs économiques. Seul ce dernier indicateur – le bénéfice – allait être érigé en étalon-or de l'efficacité économique des exploitations agricoles. Ainsi donc l'« efficacité économique » des exploitations agricoles familiales fut jaugée au travers de leur « rentabilité », elle-même mesurée par leur

7. Les charges supplétives sont encore fréquemment utilisées en économie agricole, par exemple par l'Institut de l'élevage dans le contexte français (Chombart de Lauwe et Poitevin, 1957 ; Cordonnier *et al.*, 1970 ; Carles, 2004).

capacité à dégager un « bénéfice », indicateur à son tour complété par la « capacité d'auto-financement » (Cochet, 2015b).

Quant à la « compétitivité » des exploitations agricoles, critère abondamment utilisé dès qu'il fut question de globalisation, elle a surtout été mesurée à la capacité des exploitations agricoles* à réduire leurs coûts de production unitaires et à gagner – ou conserver – des parts de marché à l'international. Pour cela, c'est en général l'approche en termes de « coûts de production » qui est utilisée, l'objectif premier étant de réduire ces coûts rapportés à l'unité produite ou coûts unitaires. On rassemble alors, au sein de la même catégorie – les « coûts » –, d'une part, tout ce qui relève du processus de production *stricto sensu* (consommations intermédiaires, dépréciation du capital fixe) et, d'autre part, ce qui relève des modalités de répartition de la valeur ajoutée (*infra*), donc celles qui régissent l'accès aux moyens de production : loyer, intérêt, salaires, etc. Mais, évaluer les performances économiques des exploitations agricoles par leur capacité à réduire les « coûts de production » introduit alors un biais majeur dans l'évaluation des performances. Cela revient à donner pour acquis le fait que :

1. Le « coût du travail » dans les exploitations agricoles familiales pourrait être mesuré et établi comme celui du travail salarié en agriculture de firme (cf. charges supplétives pour établir cette comparaison).
2. La diminution des coûts de production passe par celle du « coût du travail » et donc du revenu des agriculteurs, du salaire des ouvriers agricoles et de l'emploi...

L'agriculture familiale* face à l'agriculture d'entreprise : revenir aux fondamentaux⁸

Un premier choix, pour aller au-delà de considérations faisant l'éloge, dans l'absolu, de telle ou telle forme d'agriculture, consiste à bâtir une comparaison à l'échelle d'un territoire donné et dans des conditions géographiques, agroécologiques et historiques données. C'est à cette échelle d'analyse, celle du système agraire (Cochet, 2012), que la comparaison des performances économiques des différentes formes d'agriculture en présence peut être menée en écartant autant que faire se peut tous les biais qu'une comparaison de situations trop dissemblables ferait apparaître.

La deuxième condition à réunir pour établir des comparaisons rigoureuses est de revenir à quelques « fondamentaux » de l'économie, et en tout premier lieu à l'analyse de la valeur ajoutée et de sa répartition. Auparavant, il nous faudra revenir sur la notion de rendement*, pour éviter toute confusion avec celle de productivité*.

Du bon usage du « rendement* »

Dans le domaine agricole, il est courant de comparer les différentes formes de production au travers du rendement obtenu. C'est à ce propos que de nombreux experts soulignent le *yield gap* ou écart de rendement qui existerait entre les agricultures « traditionnelles » et celles dont ils assurent la promotion. Il est clair que le rendement, ou production par unité de surface (mesuré en quantité physique) est un indicateur pertinent,

8. Une version antérieure de cette partie a été publiée dans la *Revue Tiers Monde* (Cochet, 2015b).

à conditions toutefois qu'un minimum de précautions soient prises pour permettre des comparaisons et éviter les confusions⁹.

Dans le langage courant cependant, et plus encore dans la communauté des agronomes, le mot « rendement »* a peu à peu été remplacé par le mot « productivité »*, auparavant réservé aux économistes, entraînant, dès lors, confusion et contresens. Productivité équivaut alors à « rendement potentiel » et est indistinctement employé pour désigner soit un simple rendement (potentiel ou non), c'est-à-dire une production brute rapportée à la surface (ou rapportée à l'animal d'élevage, pour désigner par exemple un rendement laitier), soit la productivité (au vrai sens du terme, cette fois-ci) de la terre, c'est-à-dire le rapport entre la valeur ajoutée et la surface utilisée (*infra*). Cette confusion sémantique entre rendement et productivité a eu – et continue d'avoir – des conséquences dévastatrices. Abondamment portée par les agents de développement et responsables politiques de nombreux pays, elle a accompagné et servi les fréquentes dérives technicistes et productivistes des projets de modernisation de l'agriculture. Dans le monde entier, la plus grande partie de l'appareil de recherche agronomique, et de son pendant dans l'enseignement supérieur agricole, n'eut d'yeux que pour la progression du nombre de quintaux par hectare, dérive dont on commencera à entrevoir les coûts lors du premier choc pétrolier, puis à l'aune du développement durable. En effet, à trop confondre accroissement de la productivité et essor du rendement, on avait parfois oublié que l'augmentation de l'efficacité du processus de production ne pouvait pas être opérée sans maîtrise des coûts et que c'était bien davantage les progrès de la « valeur ajoutée », plutôt que du seul rendement, qui étaient déterminants.

Enfin, cette confusion n'a pas été sans conséquence sur la qualité des relations qui se sont établies entre agronomes et agriculteurs, entraînant trop souvent incompréhension et méfiance. Alors que les premiers voyaient dans l'accroissement de « leur » productivité (le rendement) le fer de lance de leur action modernisatrice, vulgarisant ainsi variétés et races à haute « productivité », engrais de synthèse et outils de travail du sol, les seconds évaluaient le surcroît de travail et de coûts que cela impliquait et par là le risque d'une diminution de la productivité (la leur, celle aussi des économistes). Ce malentendu entre idéal « technique » et rationalité paysanne, malentendu largement entretenu par cette confusion sémantique, fut brillamment dénoncé par Paul Pélissier (1979) à propos des paysanneries africaines auxquelles on voulait imposer l'intensification dans un contexte où le facteur rare n'était point du tout la terre mais plutôt la force de travail.

Cette confusion est encore fréquente aujourd'hui et contribue à fausser les termes du débat en cours sur l'efficacité comparée des différents modèles promus. Ainsi, dans certaines publications, on peut encore lire : « *The productivity of rainfed cropping is measured by yields (production per unit of area)* »¹⁰ (FAO, 2011, p. 34). Ce glissement sémantique est même généralisé sous la plume des promoteurs de formes « modernes » d'agriculture basées sur de grandes structures, comme l'illustre le plaidoyer, il est vrai dépourvu de nuance, de Paul Collier (2008). Dans les débats en cours sur la question des processus d'accaparement foncier et des projets d'investissement à grande échelle en agriculture,

9. Par ailleurs, le rendement* (à la surface) a toujours été défini et utilisé dans un contexte de culture pure, ce qui exclut de la comparaison toutes les formes de cultures associées, précisément très répandues dans les agricultures manuelles à très bas niveau d'intrant, et dénoncées pour leurs faibles rendements, alors même que les mesures (lorsqu'elles sont faites) et les appareils statistiques ne prennent en compte que la culture jugée « dominante » de l'association culturale, à l'exclusion de toutes les autres.

10. « La productivité des cultures pluviales est mesurée par le rendement (production par unité de surface) ».

l'une des conditions affichée pour que le projet soit jugé conforme aux recommandations est bien que l'investissement se traduise par une « amélioration de rendement* », qualifiée encore une fois de *improved productivity* (accroissement de productivité*).

Valeur ajoutée et productivité* des facteurs

Nous parlons ici de la valeur ajoutée « nette ». Elle mesure la « création de richesse » intrinsèque au processus productif (non compris les subventions éventuellement perçues). Elle est égale à la différence entre la valeur produite (le produit brut, y compris la part de cette production qui est autoconsommée par l'agriculteur et sa famille) et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production¹¹.

Le calcul de la valeur ajoutée nette permet de comparer les résultats de différents types d'unités de production quelles que soient les modalités de répartition de cette valeur entre les acteurs ayant contribué à sa création. En effet, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, cette valeur ajoutée est répartie entre les différents acteurs qui sont partie prenante du processus productif : propriétaires fonciers, banques et autres prêteurs de capitaux, État, force de travail salariée, famille. Cette répartition détermine grandement le revenu de l'agriculteur (en agriculture familiale) et, plus généralement, la « rémunération » des facteurs de production. C'est pourquoi la valeur ajoutée demeure un critère incontournable pour amorcer une comparaison des performances économiques des différentes formes d'agriculture. L'efficacité intrinsèque du processus productif peut, dans tous les cas, être appréhendée par la valeur ajoutée et la productivité des facteurs, que l'unité de production soit familiale (le résultat de son fonctionnement se traduisant *in fine* par un revenu agricole) ou une entreprise de type capitaliste (la rentabilité financière étant alors privilégiée) ; que la valeur ajoutée reste en grande partie aux mains du producteur si celui-ci est propriétaire de la terre et des moyens de production, et travaille avec la main-d'œuvre familiale ; qu'elle soit répartie entre l'agriculteur, le propriétaire foncier, les banques et les ouvriers salariés, ou, au contraire, qu'elle soit concentrée entre les mains de l'apporteur de capital (*infra*).

Quant à la notion de productivité, elle désigne un rapport où apparaît au numérateur la valeur ajoutée (et non pas la production comme dans le cas du rendement, *supra*) et au dénominateur l'un ou l'autre des facteurs de production mobilisés dans le processus productif.

Le fait d'introduire dans le processus de production, outre le travail et le capital, un troisième facteur de production, la terre, a conduit agronomes et agroéconomistes à introduire, aux côtés de la productivité du travail (la valeur ajoutée par unité de travail) et de la productivité du capital (la valeur ajoutée par unité de capital), le terme de « productivité de la terre » ou valeur ajoutée produite par hectare. La productivité de la terre exprime ainsi le résultat de l'intensification du processus productif, c'est-à-dire l'accroissement de la quantité de capital et de travail consacrée à chaque unité de surface.

La comparaison de ces différentes mesures de la productivité (productivité du travail, productivité de la terre, productivité du capital) entre différents types d'agriculture se révèle alors particulièrement intéressante. On découvre par exemple que, dans de très

11. La différence entre le produit brut et la valeur des seules consommations intermédiaires (biens et services consommés « en totalité » au cours du processus de production, semences engrais, aliments du bétail, services à l'entreprise) constitue la valeur ajoutée « brute ».

nombreuses situations – d’innombrables travaux empiriques le prouvent –, contrairement au *credo* dominant, c’est souvent dans les exploitations agricoles de taille modeste que, dans une région donnée, la productivité de la terre (valeur ajoutée nette/ha) est de loin supérieure et que les incantations appelant à une amélioration de la productivité agricole (confondue, comme on le sait avec le rendement*...) n’ont guère de sens tant que le mot productivité est utilisé à tort et à travers.

Répartition de la valeur ajoutée et « rémunération » des facteurs

Les conditions d’accès aux facteurs de production, largement déterminées par les rapports sociaux dans lesquels sont insérés les agriculteurs, conditionnent les modalités de partage de la valeur ajoutée (loyer, rémunération de la main-d’œuvre extérieure, intérêts sur le capital emprunté, taxes sur le foncier et revenu agricole). En révélant les conditions sociales d’accès aux ressources productives et à la force de travail, les modalités de répartition de la valeur ajoutée expriment la « rémunération » respective des différents facteurs de production. L’étude comparée de cette répartition entre les différentes formes d’agriculture, notamment entre les différentes structures d’exploitation à l’œuvre dans la même région, permet de mettre en évidence, pour chacune d’elles, la répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail.

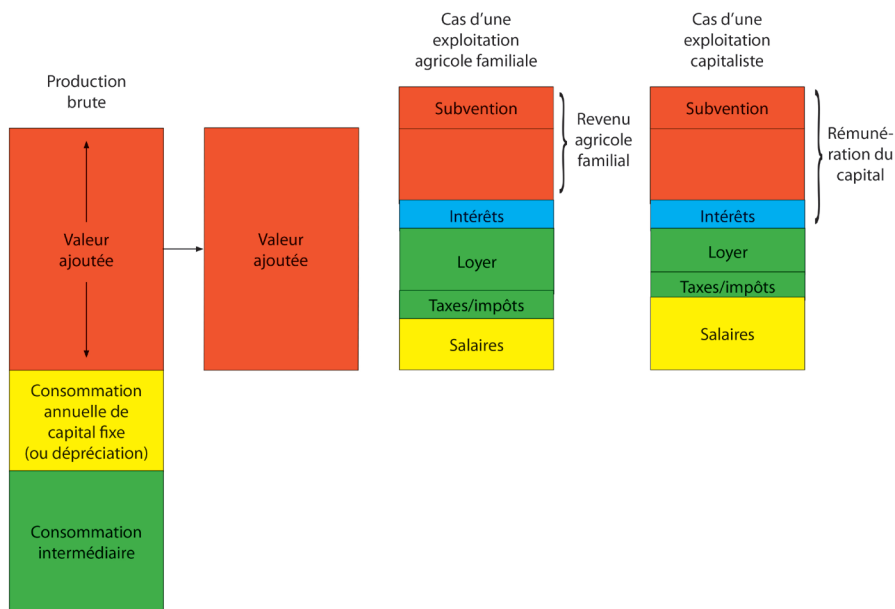
Dans l’agriculture familiale, c’est le revenu agricole qui est à même d’exprimer la part de valeur ajoutée (éventuellement augmentée de subventions perçues) qui revient à l’agriculteur et lui permet de faire vivre sa famille et, si possible, d’investir pour accroître son capital (fig. 1). C’est donc ce critère qui renseignera le mieux sur l’avenir de l’exploitation et sa capacité à se développer¹². En agriculture familiale, la plus grosse part de la valeur ajoutée produite est souvent affectée à la rémunération de la force de travail de la famille, sous forme de revenu, à l’exception des situations où les conditions d’accès à la terre imposent une lourde rente foncière (métayage) ou à celles où l’accès au capital, *via* toutes sortes d’arrangements contractuels (métayage inverse*, notamment), amputent sévèrement la part de valeur ajoutée revenant à l’agriculteur. En France, le poids considérable des aides publiques dans le revenu des agriculteurs, et le fait qu’elles soient – à tort – incluses dans le produit brut de l’exploitation et donc dans le calcul de la « valeur ajoutée » (*supra*), brouille quelque peu les cartes en rendant moins « lisible » l’impact des modalités de répartition de la valeur sur le revenu des producteurs.

Dans les unités de production fonctionnant sur le modèle de l’entreprise capitaliste, c’est-à-dire fondées sur la séparation capital/travail et le salariat comme rapport social dominant, le résultat recherché par les dirigeants de l’entreprise s’éloigne singulièrement de la notion de revenu agricole. Au-delà du « bénéfice » recherché (*supra*), c’est la rémunération des détenteurs des capitaux investis dans le processus productif (dirigeants, actionnaires) qui devient le critère essentiel (fig. 1) et celui qui guide les choix d’investissement. Sont alors privilégiés des critères tels que le taux d’enrichissement du capital, le taux de profit et le taux de rentabilité interne (Bridier *et al.*, 1980). Les conditions à réunir

12. La part de la production consommée par l’agriculteur et sa famille (autoconsommation) en fait partie, cette dernière représentant bien une partie de la valeur produite. Le revenu agricole est donc distinct du revenu « monétaire », bien que ces deux résultats soient très fréquemment confondus. Cela contribue à expliquer que l’accroissement du revenu monétaire des agriculteurs peut ne pas être conforme à leurs souhaits et à leurs intérêts, si l’accroissement des ventes, dans le cadre d’une spécialisation accrue, se fait au détriment trop prononcé de l’autoconsommation.

pour les maximiser passent par la faible rémunération du travail, par un accès le moins coûteux possible au foncier* (et à l'eau) et par des facilités fiscales. La répartition de la valeur ajoutée qui en résulte réserve alors la part du lion à la rémunération du capital, au détriment notamment du travail et de l'emploi (Cochet et Merlet, 2011).

Figure 1. Représentation comparée de la répartition de la valeur dans une exploitation familiale et dans une exploitation capitaliste



Source : Figure redessinée par Marie Gillet (MSHE Ledoux/PUFC) d'après COCHET Hubert, 2015, « Controverses sur l'efficacité économique des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures », *Revue Tiers Monde*, n° 221 1/2015 – Agricultures familiales : trajectoires, modernités, p. 22 © Armand Colin, 2015, Paris.

L'efficacité de l'agriculture familiale française : conditions et limites

Les conditions du succès

Ainsi, contrairement à une idée répandue, il est très fréquent que l'agriculture familiale se révèle plus efficace en termes de création de valeur par unité de surface (VA/ha), que les entreprises capitalistes qu'elles côtoient. De surcroît, dans le cas français, les exploitations agricoles familiales se sont illustrées par leur capacité à accroître la productivité* du travail dans des proportions considérables, plus rapidement, nous l'avons vu, que dans les autres secteurs de l'économie où les entreprises de type capitaliste dominent très largement. Mais quelles ont été les conditions qui ont permis un tel développement de l'agriculture familiale en France et ont assuré son efficacité économique ?

La première d'entre elles a été de garantir aux agriculteurs un accès sûr au foncier dans des conditions qui ne viennent pas grever leur capacité d'investissement. En France, comme nous le signalions plus haut, ce furent les lois de 1946 portant sur le statut du fermage et du métayage qui ont été déterminantes. Ce nouveau statut introduisait une durée minimale du bail, un droit au renouvellement de ce dernier, le droit de reprise du propriétaire étant limité au cas où ce dernier souhaitait s'installer lui-même ou son propre fils comme agriculteur. Il offrait la priorité au locataire en cas de vente du bien (droit de préemption) et encadrait fermement le montant des loyers (voir Hubert Bosse-Platière, dans cet ouvrage). Ce statut visait explicitement à en finir avec les abus historiques des propriétaires et à protéger les fermiers pour qu'ils puissent investir en priorité dans l'appareil de production.

La deuxième a été la mise en place d'outils dits « de contrôle des structures », c'est-à-dire de mécanisme évitant la reconstitution de grandes et très grandes exploitations, dont la taille excéderait de beaucoup celle qui peut être travaillée par un ménage agricole (deux actifs) : taille maximale de l'exploitation, autorisation préalable d'exploiter, intervention de la SAFER sur le marché des terres agricoles, etc.

Une autre condition a été que les agriculteurs bénéficient de prix stables et suffisamment rémunérateurs pour pouvoir garantir à la fois l'accroissement de leur niveau de vie (avec pour objectif la parité de pouvoir d'achat avec les autres groupes sociaux) et la capacité d'investissement. Le rôle de la PAC dans ce domaine a été déterminant (voir dans cet ouvrage le chapitre de Gilles Bazin et Aurélie Trouvé) dans la mesure où elle a, jusqu'à sa réforme de 1992 protégé relativement efficacement les agriculteurs européens de la concurrence des agriculteurs bénéficiant de conditions de productivité supérieures, notamment aux États-Unis. Elle a, par ailleurs, mis les agriculteurs relativement à l'abri des fluctuations inhérentes aux marchés des produits agricoles et alimentaires, ce qui leur a permis d'investir à moindre risque. Enfin, il a fallu que les agriculteurs puissent avoir accès à la formation et au crédit, conditions sans lesquelles le processus de développement dont il a été question plus haut n'aurait pas pu avoir lieu.

Ainsi, le cas français nous montre un exemple d'agriculture familiale qui, parce que les agriculteurs ont été soutenus et aidés par une politique agricole volontariste et des marchés régulés, a pu extérioriser, c'est-à-dire révéler son potentiel productif. La comparaison avec d'autres régions du monde montrerait bien sûr que toutes les agricultures familiales n'ont pas eu cette « chance » et bénéficié d'un tel soutien. De très nombreux exemples illustreraient que, là où les agriculteurs n'ont pas été soutenus par des politiques agricoles et commerciales *ad hoc* – quand ce type d'agriculture n'était pas ouvertement combattu par les pouvoirs publics –, l'agriculture familiale n'a pas pu connaître un tel développement. Privées d'un accès suffisant aux ressources et aux moyens de production, sans accès au marché et dépourvues de tout soutien public, ces agricultures ont subi de plein fouet la concurrence des agriculteurs mieux placés, en particulier de ce segment de l'agriculture familiale qui avait réalisé, en Europe du Nord-Ouest, sa révolution agricole* et accru la productivité du travail. Pour autant, une étude attentive de ces agricultures faiblement équipées et en crise révèle cependant qu'en matière de valeur ajoutée par unité de surface et de création/maintien de l'emploi rural, ces agricultures obtiennent souvent des résultats tout à fait honorables... (Cochet, 2015b).

Limites et contradictions du « modèle » français

Le succès relatif de l'agriculture familiale française et de sa capacité à illustrer le potentiel de formes de production non capitalistes en agriculture, ne doit pas occulter les limites de ce processus de développement et l'impasse dans lequel il semble aujourd'hui enfermé.

En effet, certaines fonctions/atouts de l'agriculture familiale ont commencé à être peu à peu sacrifiées sur l'autel des accroissements de productivité* : spécialisation excessive des exploitations agricoles, simplification et uniformisation des pratiques, abandon à la friche des espaces présentant trop d'obstacles à la motomécanisation (pentes), remembrement, drainage et abattage parfois massif des haies pour agrandir les parcelles, concentration des effluents d'élevage sur les exploitations et régions spécialisées en productions animales, diminution des taux de matière organique dans celles qui, au contraire, ne reçoivent plus de fertilisation organique, pollutions croissantes liées aux doses d'engrais et de pesticides utilisées, etc.

En matière d'emploi, la politique dite « des structures » qui cherchait à renforcer les exploitations familiales et à limiter tout agrandissement excessif n'a pas empêché la baisse drastique du nombre d'emplois en agriculture. Jusqu'à la deuxième moitié des années 1970, les jeunes qui quittaient le milieu agricole trouvaient du travail sans difficulté dans d'autres secteurs de l'économie. Mais après cette période, dès lors que les autres secteurs de l'économie n'étaient plus en mesure d'absorber les sortants, le processus de restructuration des exploitations agricoles, qui s'est poursuivi sans relâche, a alimenté l'explosion du chômage. En effet, la disparition d'une exploitation agricole, dont les terres sont reprises par un ou plusieurs voisins qui peuvent ainsi s'agrandir, produit mécaniquement un chômeur de plus (le plus souvent deux), même si ce n'est pas le sortant, bien sûr, désormais retraité, qui émarge au titre de chômeur. Ainsi, entre 1980 et 2010, 770 000 exploitations ont disparu en France¹³ : c'est donc autant d'emplois supprimés en agriculture, et plus vraisemblablement le double, la majorité de ces exploitations non reprises occupant un couple d'agriculteurs (ou une fratrie). Le nombre d'actifs agricoles s'est réduit de 1 860 000 en 1979 (1 580 000 millions d'actifs familiaux + 280 000 salariés) à environ 750 000 aujourd'hui (MAAF, 2010). Ainsi, cette restructuration massive a supprimé plus d'un million d'emplois en France.

Par ailleurs, alors que les prix agricoles, en monnaie constante, étaient durablement orientés à la baisse, conséquence des accroissements de productivité enregistrés par ailleurs en Europe et aux États-Unis, les exploitations agricoles françaises sont devenues, pour beaucoup d'entre elles, extrêmement dépendantes des subventions versées dans le cadre de la PAC, au point que le revenu agricole de nombreux agriculteurs est désormais constitué quasi exclusivement de subventions, la vente des produits ne couvrant au mieux que les dépenses opérées en matière d'intrants* et d'équipement.

Enfin, le mouvement d'accroissement de la productivité du travail a fini par se heurter à la stagnation des rendements, observée depuis une vingtaine d'années, et à l'accroissement sans limite des coûts (intrants et équipement) au regard des prix

13. Elles sont 1 262 700 en France métropolitaine en 1979, dont environs 900 000 de plus de 5 ha. On en retrouve environ 490 000 trente ans plus tard, dont environs 320 000 « moyennes ou grandes » selon la nouvelle terminologie employée dans le recensement général agricole (RGA) de 2010 (MAAF, 2010). En ne comptabilisant que les exploitations de plus de 5 ha pour 1979 et « moyennes ou grandes » pour le RGA de 2010, la disparition concerne 580 000 exploitations (MAAF, 2010).

des produits agricoles ; de sorte que la valeur ajoutée nette de l'agriculture ne représente aujourd'hui que 20 % du produit brut contre 55 % au début des années 1960. Il y a plus grave : la valeur ajoutée de la branche agriculture baisse en termes réels (en monnaie constante) depuis le milieu des années 1970 (voir dans cet ouvrage le chapitre rédigé par Sophie Devienne), remettant ainsi en cause l'efficacité économique de ce modèle d'agriculture.

Vers d'autres formes d'agriculture dans les campagnes françaises ?

La poursuite de l'agrandissement des exploitations les mieux dotées et le rythme toujours soutenu de diminution du nombre d'exploitations ne suffisent pas pour en déduire que l'agriculture familiale serait en train de disparaître et ne constituent pas, en soi, un signe de basculement vers l'agriculture capitaliste. D'ailleurs, les évolutions technologiques récentes (équipement de traite de grande capacité, accroissement de la largeur de travail¹⁴ et guidage des engins par GPS, kit OGM et itinéraires techniques simplifiés en grande culture, etc.) montrent que la poursuite des gains de productivité physique du travail est encore possible dans le cadre du même « modèle » familial¹⁵. Cependant, bien que les statistiques disponibles ne reflètent pas, il s'en faut, un basculement net vers une agriculture de nature capitaliste, certains signes apparaissent toutefois, laissant entrevoir la nature des évolutions en cours.

Il s'agit par exemple de l'apparition, encore discrète, de très grandes exploitations, du moins à l'échelle française (plus de 250 000 euros de PBS), et d'exploitations « géantes » dépassant le million d'euros de produit brut (Olivier-Salagnac et Legagneux, 2012). Selon ces auteurs, ces deux classes d'exploitations (« très grandes » et « géantes »), pourtant encore peu nombreuses (10,5 % du total) utilisaient en 2010 23 % de la SAU totale et produisaient 53 % de la PBS (p. 88)¹⁶. Dans le domaine de la céréaliculture, ces très grandes exploitations (dans le contexte français, il s'agit d'exploitations de 1 000 à 3 000 ha) étaient estimées à environ un millier en 2007 (Carlier et Perrier-Cornet, 2007). Dans le domaine des productions animales, l'apparition de très grandes structures est aussi manifeste. En 2010, les deux mille exploitations laitières les plus grosses produisaient en moyenne un million de litres chacune (Institut de l'élevage, 2013).

Le développement continu des formes sociétaires* constitue un autre aspect des évolutions en cours. En France métropolitaine, elles représentaient 30,6 % des exploitations en 2010 et couvraient 57,1 % de la surface agricole utile* (MAAF, 2010). Certaines de ces formes juridiques ont pour principal objectif et intérêt l'optimisation fiscale et ne remettent pas en cause le caractère familial des exploitations, c'est-à-dire, la réunion du capital et du travail dans la même main. Mais ces formes sociétaires sont cependant de plus en plus actives sur le marché foncier et s'approprient les biens les plus grands et les plus chers (FNSafer, 2014). La Fédération nationale des SAFER constate par ailleurs que des fonds d'investissement se portent désormais acquéreurs sur le marché du foncier

14. Il s'agit de la largeur des outils (charrue, semoir, moissonneuse-batteuse, etc.), et donc de la puissance de traction et de l'efficacité du travail.

15. Voir aussi le cas des États-Unis où, contrairement à une idée solidement ancrée dans les esprits, la majorité des unités de production est restée familiale, notamment en grande culture, ce qui ne semble pas avoir freiné, loin de là, les gains de productivité (Devienne *et al.*, 2005 ; Devienne, 2014).

16. Comme ce type d'exploitations est fortement représenté dans le secteur viticole de qualité et l'élevage hors sol, il utilise de ce fait relativement peu de surface (Olivier-Salagnac et Legagneux, 2012).

agricole en France, phénomène semble-t-il entièrement nouveau. La création de formes sociétaires, en permettant de répartir le capital d'exploitation entre plusieurs personnes physiques, en lieu et place de l'unique exploitant, peut apporter une solution transitoire au problème de la transmission de l'exploitation à la génération suivante, transmission rendue de plus en plus difficile en raison de l'augmentation de la valeur du capital détenu en propre par les agriculteurs. Mais ce ne peut être qu'une solution transitoire, les détenteurs de parts exigeant tôt ou tard leur dû au fur et à mesure que se relâchent les relations familiales. Pendant combien de temps l'exploitant conservera-t-il le contrôle effectif du processus productif ? Quels risques y a-t-il qu'une partie significative de ces parts finisse par tomber entre les mains d'investisseurs surtout animés par la recherche de taux de retour sur investissement élevés. Plutôt qu'un pis-aller transitoire, ces nouveaux montages juridiques sont souvent conçus d'emblée comme le support de nouvelles formes de production caractérisées par une séparation de plus en plus nette entre les porteurs du foncier et du capital d'une part, les travailleurs d'autre part. Ce cas correspond à l'idéal type de l'agriculture « familiale sociétaire* » proposé comme catégorie d'analyse par Bertrand Hervieu et François Purseigle (2009) : « ces sociétés n'ont de "familial" que la gestion du patrimoine destinée à assurer une rente à l'ensemble des associés issus d'une même parentèle » (p. 189).

Concernant l'accroissement de la part de travail salarié, la tendance s'est inversée depuis une vingtaine d'années, après un demi-siècle de réduction constante du nombre de salariés dans le secteur agricole français (en valeur absolue et relative), diminution qui à la fois accompagnait les gains de productivité et consacrait l'exclusivité du modèle de l'exploitation agricole familiale. En baisse jusqu'au recensement de 1988, où cette proportion atteint son plus bas niveau (10 % des UTA* permanents non familiaux), elle recommence à croître dès 1995 (Rattin, 1999) pour atteindre, en France métropolitaine, 16 % au recensement agricole de 2000, puis 19,4 % à celui de 2010 (MAAF, 2010). Elle atteint 30 % dans la catégorie des « grandes exploitations », ces dernières mobilisant ainsi 82,3 % des UTA salariées permanentes (hors main-d'œuvre saisonnière, occasionnelle, ETA* et CUMA*) [Buisson *et al.*, 2014]. Par ailleurs, en parallèle à l'accroissement du recours à la prestation de services, le nombre de salariés employés par les ETA les CUMA et les groupements d'employeurs augmente¹⁷.

Enfin, on assiste au développement, discret, de formes de production qui se rapprochent de plus en plus de la firme capitaliste. Dans le domaine des productions végétales, on peut citer le cas des sociétés productrices de melons (en Poitou par exemple), ou de pommes de terre, qui passent des contrats avec des agriculteurs qui acceptent de leur céder l'usage de certaines parcelles, le temps d'une campagne agricole. Les contrats sont annuels, ce qui permet à l'entreprise de passer outre les contraintes d'assolement. Même si l'agriculteur réalise parfois une partie du travail nécessaire, selon un cahier des charges précis, il n'est plus propriétaire de la culture elle-même, et le véritable procès de production est entièrement géré et contrôlé par l'entreprise. Dans les régions céréalières, dès les années 1990, se sont développées des entreprises de travaux agricoles (ETA*)

17. En comptabilisant de surcroît la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle et le travail effectué par le personnel des entreprises de travaux agricoles et des CUMA (hors remplacement), la part des UTA salariés hors famille sur le total des UTA mobilisées en France métropolitaine passe de 25 % en 2000 à plus de 29 % en 2010. En valeur absolue, le volume de l'emploi salarié continue de baisser, accompagnant ainsi les accroissements de productivité, mais beaucoup plus lentement que celui de la main-d'œuvre familiale (Buisson *et al.*, 2014). Seul le nombre de salariés mobilisés dans les ETA et les CUMA progresse en valeur absolue.

réalisant la totalité des opérations culturales pour le compte d'exploitations « clientes ». Au-delà des gains de productivité permis par ces nouvelles formes d'organisation de la production – ETA, assolement collectif, CUMA* –, désormais capables de prendre en charge la mise en culture de plusieurs milliers d'hectares, se dessinent aussi de nouveaux rapports sociaux dans lesquels le salariat occupe une place croissante. Les chauffeurs d'engins de ces différentes structures participent de moins en moins à la gestion de l'entreprise, tandis que la vision globale du processus de production et de mise en marché leur échappe. La gestion à la fois technique, organisationnelle et financière est désormais l'apanage de ceux qui sont à l'origine des capitaux et du foncier mobilisés, sorte d'actionnaires à hauteur de la surface apportée par chacun. Bien que toujours agriculteurs, notamment aux yeux de l'administration et signataires de leur dossier PAC, ils peuvent ne plus passer beaucoup de temps sur leur tracteur !

Aussi diverses soient-elles, les nouvelles formes institutionnelles d'organisation de la production qui ont vu le jour en France depuis une vingtaine d'années – entreprises de prestation de service, CUMA intégrales*, assolements collectifs, sociétés laitières, combinaisons complexes de différentes formes sociétaires* (GFA, EARL, SCEA, etc.)¹⁸, société de production agricole – et dont certaines ont été facilitées par la loi d'orientation agricole de 2006, nous semblent pouvoir être analysées sous l'angle de leur manifestation commune : une distanciation de plus en plus marquée entre apporteurs de capitaux d'une part et travailleurs d'autre part. Bien que fort diverses et sans lien direct les unes avec les autres, ces nouvelles formes de relations sociales qui ont émergé çà et là vont manifester dans le même sens, celui d'un relâchement progressif de la relation capital/travail qui avait fondé le modèle de l'exploitation agricole familiale (Cochet, 2008).

Conclusion

Le débat entre défenseurs de l'agriculture familiale et promoteurs de l'agriculture d'entreprise a resurgi en France depuis que le développement de nouvelles formes institutionnelles d'exploitations agricoles semble remettre en question l'exclusivité du modèle de l'exploitation agricole familiale¹⁹.

Bien que les accroissements considérables de productivité* enregistrés dans le secteur agricole (français) depuis l'après-guerre soient en totalité imputables à l'agriculture « familiale », la question mérite d'être posée de savoir si ces accroissements de productivité n'ont pas atteint une sorte de plafond difficilement franchissable dans le cadre exclusif de cette agriculture « familiale ». Pourtant, les évolutions technologiques récentes (robot de traite pour faire sauter le verrou de la traite dans les exploitations laitières, semis directs pour éviter certaines pointes de travail dans les exploitations de grande culture, GPS et agriculture dite « de précision »* pour faire face aux difficultés croissantes de gestion de parcelles de plus en plus grandes, et donc de plus en plus hétérogènes, etc.) montrent que la poursuite des gains de productivité est encore possible dans le cadre

18. GFA ou groupement foncier agricole ; EARL ou exploitation agricole à responsabilité limitée ; SCEA ou société civile d'exploitation agricole ; sur toutes ces formes voir le lexique.

19. Voir Cochet, 2008 ; Hervieu et Pursegile, 2009, Mundler et Rémy, 2012 ; Pursegile, 2012 ; Pursegile et Chouquer, 2013.

même du « modèle » familial²⁰. Mais d'autres innovations, organisationnelles et sociales cette fois-ci (quoique toujours jumelées avec l'accroissement du capital), laissent à penser que d'autres gains de productivité sont désormais situés ailleurs : « mise en commun » des troupeaux dans le cadre d'une « société laitière » pour rentabiliser une installation de traite et de gestion des effluents ; assolements « collectifs » et CUMA intégrale* pour contourner les contraintes agronomiques et faire sauter le carcan de la cohérence assolement/rotation ; entreprises de travaux agricoles prenant en charge « de A à Z » la mise en culture de grandes superficies ; sociétés de production agricole totalement affranchies du contrôle permanent (*via* un bail ou un titre de propriété) sur le foncier ; etc.

Par ailleurs, certains affichent clairement la volonté de produire pour des marchés « mondialisés », l'objectif annoncé étant de devenir compétitif, indépendamment des aides publiques. Les évolutions évoquées dans la dernière partie de ce chapitre seraient ainsi le fer de lance des futurs accroissements de productivité dans le secteur agricole. La « flexibilité* » recherchée pourrait alors contribuer à l'efficacité future, mesurée en termes financiers, d'une agriculture moins aidée par les pouvoirs publics et censée produire pour le marché mondial.

Mais quelles seraient les capacités de ce type d'agriculture (puisque la dualité de l'agriculture française éclate ainsi au grand jour) à répondre aux défis et enjeux posés au secteur agricole ? Aujourd'hui, les préoccupations environnementales, le souhait de disposer d'une alimentation de meilleure qualité et plus sûre, les préoccupations pour l'emploi, conduisent à réaffirmer les vertus de l'agriculture familiale, agriculture davantage ancrée dans un territoire, fournisseuse de produits de qualité, gestionnaires des écosystèmes, créatrice d'emplois et de revenus, et participant ainsi au maintien d'un tissu rural vivant.

Par ailleurs, il est frappant de constater que les exploitations agricoles les plus touchées par la crise actuelle sont souvent celles qui, tout en restant familiales pour beaucoup d'entre elles, se sont le plus engagées vers la spécialisation monoproductive et une sorte de course en avant en matière d'investissements (matériel de grande capacité, bâtiments d'élevage, etc.). Ce sont aussi les systèmes les plus dépendants des soutiens publics... En revanche, d'autres types d'exploitations, mobilisant de moindres niveaux de capital fixe et d'intrants, créent souvent davantage de valeur ajoutée, notamment à l'unité de surface, tout en dégageant un revenu décent sur de moins grandes exploitations (Garambois, 2011).

Bibliographie

AIYER Swaminathan, PARKER Andrew et VAN ZYL Johan, 1995, « The Myth of Large-Farm Superiority », *AGR Dissemination notes*, n° 6 [en ligne], URL : <<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/258161468766516599/pdf/multi-0page.pdf>>.

ALLAIRE Gilles et DUPEUBLE Thierry, 2004, « Des concepts aux indicateurs du développement durable : multidimensionnalité et responsabilisation », *Développement durable et territoires* [En ligne], URL : <<http://developpementdurable.revues.org/678>>.

20. Voir aussi le cas des États-Unis où, contrairement à une idée solidement ancrée dans les esprits, la très grande majorité des unités de production est restée familiale (Deviene *et al.*, 2005), ce qui ne semble pas avoir freiné les gains de productivité.

- BÉLIÈRES Jean-François, BONNAL Philippe, BOSC Pierre-Marie, LOSCH Bruno, MARZIN Jacques, SOURISSEAU Jean-Michel, 2014, *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*, Paris, AFD.
- BUISSON Michel, BAZIN Gilles, DESRIERS Maurice, PENHOUEU Raymond, SIMON Patrick et ROUX Bernard, 2014, « L'emploi agricole. Une situation préoccupante, difficile à inverser », document de travail [en ligne], URL : <<http://www.fmsch.fr/sites/default/files/FMSH-2014-12-emploi-agricole-michel-buisson.pdf>>.
- BORRAS Saturnino Jr. et FRANCO Jennifer C., 2010, « Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance », document de travail ICAS, n° 001 [en ligne], URL : <http://archives.cerium.ca/IMG/pdf/Borras_Franco_ICAS_WP_1_French_1_.pdf>.
- BRIDIER Manuel et MICHAÏLOF Serge, 1980, *Guide pratique d'analyse de projets : évaluation et choix des projets d'investissements*, Paris, Economica.
- CARLES Roland, 2004, *Comptes et résultats de l'entreprise agricole*, Paris, Groupe France Agricole.
- CARLIER Daniel et PERRIER-CORNET Philippe, 2007, « L'agriculture ultratechnologique, un avenir pour la ruralité ? », séminaire « Entrepreneurs Villes et Territoires », Les amis de l'École de Paris, séance du 9 mai 2007 [en ligne], URL : <<https://www.ecole.org/fr/seance/677-lagriculture-ultratechnologique-un-avenir-pour-la-ruralite>>.
- CHRISTEN Olaf et O'HALLORAN-WIETHOLTZ Zita, 2002, « Indicators for a Sustainable Development in Agriculture », *Institute for Agriculture and Environment (ilu)*, vol. 3, résumé en anglais [en ligne], URL : <<http://sustainable-agriculture.org/wp-content/uploads/2012/08/ilu-eisa.pdf>>.
- CHOMBART DE LAUWE Jean et POITEVIN Jean, 1957, *Gestion des exploitations agricoles*, Paris, Dunod, Paris.
- COCHET Hubert, 2015a, *Comparative Agriculture*, Dordrecht, Springer.
- 2015b (janvier-mars), « Controverses sur l'efficacité économique des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures », *Revue Tiers Monde*, n° 221, p. 9-25.
- 2012, « The systeme agraire concept in francophone peasant studies » *Geoforum*, n° 43, p. 128-136.
- 2008 (juillet-août), « Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail en agriculture », *Études foncières*, n° 134, p. 24-29.
- COCHET Hubert et MERLET Michel, 2011, « Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues », communication présentée à la conférence internationale « Global Land Grabbing », 6-8 avril 2011, Brighton (UK), University of Sussex [en ligne], URL : <http://www.agter.org/bdf/_docs/cochet_merlet_2011_brighton_en.pdf>.
- COLLIER Paul, 2008, « The politics of hunger: how illusion and greed fan the food crisis », *Foreign Affairs*, n° 87, p. 67-68.

- COMITÉ TECHNIQUE « FONCIER ET DÉVELOPPEMENT », 2010, *Les appropriations de terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations*, Paris, AFD-Ministère des Affaires étrangères et européennes [en ligne], URL : <<https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Document-danalyse-VF.pdf>>.
- CORDONNIER Pierre, CARLES Roland et MARSAL Pierre, 1970, *Économie de l'entreprise agricole*, Paris, Édition Cujas.
- COTULA Lorenzo, VERMEULEN Sonja, LEONARD Rebeca et KEELEY James, 2009, *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, IIED/FAO/IFAD [en ligne], URL : <<http://pubs.iied.org/pdfs/12561IIED.pdf>>.
- DEVIENNE Sophie, 2014, *Agriculture et politiques agricoles aux États-Unis. L'exemple du Corn belt : de la colonisation de l'espace à la révolution agricole du XXI^e siècle*, mémoire présenté pour l'habilitation à diriger des recherches, Paris, Université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense.
- DEVIENNE Sophie, BAZIN Gilles et CHARVET Jean-Paul, 2005, « Politique agricole et agriculture aux États-Unis : évolution et enjeux actuels », *Annales de Géographie*, n° 641, p. 3-26.
- DUFUMIER Marc et BERGERET Pascal, 2002, « Analyser la diversité des exploitations agricoles », in CIRAD/GRET/MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Mémento de l'agronome*, Versailles, Éditions Quae, p. 321-344.
- DE SCHUTTER Olivier, 2009 (11 juin), « Large-scale land acquisitions and lease: A set of minimum principles and measures to address the human rights challenge », rapport du rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, Nations unies [en ligne], URL : <<https://www.oecd.org/site/swacmali2010/44031283.pdf>>.
- FAO, 2014, *The State of Food and Agriculture, Innovation in Family Farming*, Rome, FAO.
- FAO et EARTHSCAN, 2011, *The state of the world's land and water resources for food and agriculture. Managing systems at risk*, Rome/Londres, FAO/Earthscan, [en ligne], URL : <<http://www.fao.org/docrep/017/i1688e/i1688e.pdf>>.
- FNSAFER, 2014, *Le prix des terres. Analyse des marchés fonciers ruraux 2013*, Paris, Fédération nationale des SAFER.
- GARAMBOIS Nadège, 2011, *Des prairies et des hommes. Les systèmes herbagers économes du Bocage poitevin : agroécologie, création de richesse et emploi en élevage bovin*, thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech.
- HERVIEU Bertrand et PURSEIGLE François, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin.
- 2009 (janvier-juin), « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Études rurales*, n° 183, p. 177-200.
- INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 2013 (novembre-décembre), *Le Dossier Économie de l'Élevage*, n° 440-441 L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010. Cheptels, exploitations, productions.
- KAUTSKY Karl, 1988 [1889], *The agrarian question*, Londres, Swan Publications.

- LAURENT Catherine et RÉMY Jacques, 2000, « L'exploitation agricole en perspective », *Le courrier de l'environnement*, n° 141, p. 5-23.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (MAAF), 2010, « Recensement agricole de 2000 », *Agrreste*, [en ligne], URL : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/recensement-agricole-2010/>>.
- 2000, « Recensement agricole de 2000 », *Agrreste*, [en ligne], URL : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/recensement-agricole-2000/>>.
- MAYAUD Jean-Luc, 1999, *La petite exploitation rurale triomphante*, Paris, Belin.
- MAZOYER Marcel et ROUDART Laurence, 1997, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil.
- MEILLASSOUX Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero.
- MUNDLER Patrick et RÉMY Jacques, 2012, « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? », *L'Homme et la société*, vol. 1, n° 183-184, p. 161-179.
- OLIVIER-SALAGNAC Valérie et LEGAGNEUX Bruno, 2012 (juillet-décembre), « L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ? », *Études rurales*, n° 190, p. 77-98.
- PÉLISSIER Paul, 1979, « Le paysan et le technicien. Quelques aspects d'un difficile face-à-face », in ORSTOM, *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, actes du colloque de Ouagadougou (4-8 décembre 1978), Paris, Éditions de l'ORSTOM, p. 1-8.
- PLUVINAGE Jean, 2014, « L'exploitation agricole, entre famille et entreprise : 60 ans de débats et d'itinéraire de recherche personnel », in GASSELIN Pierre, CHOISIS Jean-Philippe, PETIT Sandrine, PURSEIGLE François et ZASSER-BEDOYA Sylvie (dir.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Les Ulis, EDP Sciences/INRA-SAD, p. 25-44.
- PURSEIGLE François (dir.), 2012 (juillet-décembre), *Études rurales*, n° 190 Les agricultures de firme, vol. 1 Organisations et financiarisation.
- PURSEIGLE François et CHOUQUER Gérard (dir.), 2013 (janvier-juin), *Études rurales*, n° 191 Les agricultures de firme, vol. 2 Délocalisation et évictions.
- RATTIN Solange, 1999, « Salariés agricoles permanents : entre 1995 et 1997, 4 000 emplois permanents supplémentaires », *Agrreste cahiers*, n° 37, p. 15-21 [en ligne], URL : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/articles990337A2.pdf>> .
- ROSSET Peter, 1999, *Policy brief of Food First*, n° 4 The Multiple Functions and Benefits of Small Farm Agriculture In the Context of Global Trade Negotiations [en ligne], URL : <https://foodfirst.org/wp-content/uploads/2013/12/PB4-The-Multiple-Functions-and-Benefits-of-Small-Farm-Agriculture_Rosset.pdf>.
- SERVOLIN Claude, 1972, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in TAVERNIER Yves, GERVAIS Michel et SERVOLIN Claude (dir.), *L'univers*

politique des paysans dans la France contemporaine, Paris, Presses de Sciences Po, p. 41-77.

SONGWWE Vera et DEININGER Klaus, 2009, *Agriculture and Rural Development Notes. Land Policy and Administration*, n° 45 Foreign Investment in Agricultural Production: opportunities and Challenges [en ligne], URL : <<http://documents.worldbank.org/curated/en/862101468150305710/pdf/474300BRI0ARD0Note4501PUBLIC10Box334133B.pdf>>.

SOURISSEAU Jean-Michel (éd.), 2014, *Agricultures familiales et mondes à venir*, Versailles, Éditions Quae.

TCHAYANOV Alexandre, 1990 [1923], *L'Organisation de l'économie paysanne*, Paris, Librairie du Regard.

WORLD BANK, 2010, *Rising Global Interest in farmland. Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?*, Washington, The World Bank.

Table des matières

Introduction

Gérard CHOUQUER et Marie-Claude MAUREL.....9

Première partie : Évolutions et révolutions dans les politiques agricoles

France

- 1 Les révolutions agricoles contemporaines en France
Sophie DEVIENNE..... 21
- 2 L'espace politique agricole français (1945-2015)
Clémence GUIMONT et Bruno VILLALBA..... 53
- 3 Le droit du sol et le sang de la terre
Hubert BOSSE-PLATIÈRE 75

Europe

- 4 La politique agricole commune : un compromis européen en crise
Aurélien TROUVÉ et Gilles BAZIN..... 97
- 5 Réappropriation foncière dans les campagnes d'Europe centrale
Marie-Claude MAUREL 113
- 6 Ressource foncière, rente et mutations des agricultures méditerranéennes
Pascal CHEVALIER et Guillaume LACQUEMENT..... 137

Seconde partie : Interrogations autour des modèles

7	Des entreprises agricoles « aux allures de firmes » François PURSEIGLE, Guilhem ANZALONE, Geneviève NGUYEN et Bertrand HERVIEU	163
8	Le modèle de l'agriculture familiale en France Hubert COCHET	191
9	L'inquiétant modèle du « travail saisonnier » en Europe Gérard CHOUQUER	215
10	Interrogations théoriques autour de la propriété et du foncier en Europe Gérard CHOUQUER	229
	Liste des sigles et acronymes	257
	Lexique	261
	Index géographique	277
	Ont collaboré à l'ouvrage	281
	Table des figures	289

Imprimerie Messages
111, rue Nicolas Vauquelin – 31100 Toulouse
Dépôt légal : premier trimestre 2019
Imprimé en France

L'ouvrage propose un tour d'horizon des évolutions les plus récentes du foncier et de l'agriculture en Europe. Une première partie caractérise les évolutions et les révolutions des politiques agricoles, étudiées du point de vue du droit, de la science politique, de l'agronomie et de la géographie, en mettant l'accent sur la fin d'une phase protectionniste, et avec deux éclairages régionaux, en Méditerranée et dans l'Europe médiane. Une seconde partie interroge les modèles agricoles et fonciers : l'agriculture familiale, l'agriculture de firme, le travail saisonnier, les mutations de la propriété et l'évolution vers le portage foncier.

Gérard CHOUQUER, historien, est directeur de recherches au CNRS honoraire et membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France.

Marie-Claude MAUREL, géographe, est directrice d'études à l'EHESS et membre de l'Académie d'agriculture de France.

*Normes et pratiques foncières
et agricoles dans le monde 1*



9 782848 676418

Prix : 30 € TTC

mshe

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
CLAUDE NICOLAS LEDOUX—USR 3124

Presses
universitaires
de Franche-Comté



ISBN : 978-2-84867-641-8

ISSN : 1711-8988